

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ

---

## Procès-verbal du Conseil de la Communauté de la séance du 12 septembre 2006

### ORDRE DU JOUR

**Point 01 – Approbation du PV du Conseil de Communauté du 26 juillet 2006**

**Point 02 – Développement économique - Promotion du territoire  
Sentiers de découvertes/Acquisition de signalétique**

**Point 03- Protection et Mise en valeur de l'environnement**

**03-01 - Marché de collecte des Ordures Ménagères**

**03-02 - TEOM-exonération**

**03-03 - Collecte sélective du papier et des plastiques dans les bornes d'apport  
volontaire**

**03-04 - Collecte du verre**

### **Divers et information**

-----  
L'an deux mille six, le 12 septembre à 18 heures 30, les représentants des communes dans le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz se sont réunis dans la salle au 55 rue Rogg Haas à Sierentz, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 25 août 2006.

Sont présents Mesdames et Messieurs les délégués :

Philippe GINDER suppléant de Jean-Georges WEBER de BRINCKHEIM

Christian BAUMLIN suppléant Gérard ISSNER de GEISPITZEN

Philippe RAPP suppléant de Yves TSCHAMBER de HELFRANTZKIRCH

Gérard BURGET titulaire de KAPPELEN

Pierre REY titulaire de KOETZINGUE

Baptiste YVARS suppléant de Jean-Louis LORRAIN de LANDSER

Claude FREYTHYER titulaire de LANDSER

Bernard SUTTER titulaire de MAGSTATT-LE-HAUT

Gérard BRUETSCHY titulaire de SCHLIERBACH

Jean-Marie BELLIARD titulaire de SIERENTZ  
Marie-Thérèse ROZAN titulaire de SIERENTZ  
Georges BISEL titulaire de SIERENTZ

Pascal TURRI titulaire de STETTEN

Jean-Marc MUNSCH titulaire de UFFHEIM

Raymond HENLIN titulaire de WAHLBACH

Guy PICQUET titulaire de WALTENHEIM

Jean-Paul WILHELM titulaire de ZAESSINGUE

Absents excusés :

Lucien BRUNNER titulaire de MAGSTATT-LE-BAS

Clément SIBOLD titulaire de RANTZWILLER

Bruno KWAST titulaire de SIERENTZ

Daniel HASSLER titulaire de STEINBRUNN-LE-BAS

Jean-Paul BISCH titulaire de STEINBRUNN-LE-HAUT

Secrétaire : M. Jean-Pierre MONROSE, Chargé de Mission

## **Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 26 juillet 2006**

Le procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 26 juillet 2006 a été transmis in-extenso à tous les membres présents. Il est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

## **Point 02 – Développement économique - Promotion du territoire Sentiers de découvertes/Acquisition de signalétique**

Vu la délibération en date du 29 juin 2005 (point 03-01) lançant l'opération  
Vu l'inscription au budget 2006 d'une dépense d'un montant de 35.000 €TTC

### Exposé

Les poteaux ont été acquis pour un montant de 12.737,40 €TTC. De l'inscription de la somme de 35.000 € au budget 2006, il reste 22.262,60 pour poursuivre la mise en place de l'équipement nécessaire à savoir 82 panneaux + ou – sous forme de plaques à fixer directement sur les tables de lecture ou grand panneaux.

### 1) le matériau

Monsieur le Vice-président Gérard BRUETSCHY propose de retenir un matériau en feuille d'aluminium d'une épaisseur de l'ordre de 2 mm de grande résistance avec impression directe encre séchage UV ou impression sur film anti-graffitis et contre collage ; ce matériau a été examiné en commission.

Le coût de fabrication estimé est de l'ordre de 9.500 à 12.000 €TTC (1)

2) la réalisation des textes et document sous format permettant l'impression

Les circuits ont été réalisés pour 53 des 82 panneaux par le Graphiste, Jean-Pierre GSCHWIND et le recours à ses services sera économiquement plus intéressant (les fichiers sont en machine) que de recourir à un autre prestataire pour la prestation intellectuelle.

En ce qui concerne les 29 autres panneaux, la société qui les a réalisés n'existe plus et il est nécessaire de les scanner, recomposer, remonter.

Pour assurer une homogénéité de l'opération et un suivi par le même intervenant, un devis a été demandé au graphiste comprenant, composition, montage, scannage, préparation, mise jour des documents et suivi de fabrication des plaques

Ce devis est de 9.510 €(2)

La dépense totale (1) + (2) est de l'ordre de 19000 à 22.000 à rapprocher de la somme disponible au budget 35.000 -12.736,70 = 22.263,00, sachant que quelques supports sont à remplacer.

La commission et les correspondants des circuits seront amenés à se réunir pour notamment reprendre et valider les textes.

Sur l'avis favorable de Monsieur Gérard BRUETSCHY,

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**recourt** au service de Monsieur Jean Pierre GSCHWIND pour la prestation intellectuelle préalable à l'impression des plaque signalétiques et lui confie le suivi de la fabrication pour un montant de 9.510 € aux motifs précités

**sollicite** les devis nécessaires pour la fabrication des plaques, dans le cadre d'une procédure adaptée.

**Point 03– Protection et Mise en valeur de l'environnement**

**03-01 - Marché de collecte des Ordures Ménagères**

Vu les délibérations en date des 23 mars 2006 (point 03-06) et 4 mai 2006 (Point 02-01) par lesquelles le conseil de communauté lance la consultation, sollicite une mission d'assistance technique proroge la date d'échéance du marché en cours, et définit la durée du nouveau marché à intervenir et sur avis de la commission déchets précise le cahier des charges en vue d'optimiser les services et la valorisation des déchets

Exposé

La procédure sous forme d'appel d'offres ouvert, au vu du montant estimé, rentre dans le cadre européen.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 29 juin 2006 au JOUE et au BOAMP (CD-Rom de publication reçu le 07 juillet), le 03 juillet 2006 au journal « L'Alsace » (parution le 08 juillet) et le DCE a été mis en ligne le 05 juillet 2006, sous forme dématérialisée sur un site Internet, tout en étant disponible sous forme papier.

Les plis devaient parvenir à la Communauté de Communes, avant le 04 septembre 2006 à 15 heures (ordre de service 1<sup>er</sup> octobre).

Les offres (parvenues sous forme dématérialisée ou papier) ont été enregistrées par la commission d'Appel d'Offres, le 06 septembre 2006.

La commission s'est réunie à nouveau le 12 septembre 2006 pour les examiner et les comparer après vérification. Elle a retenu l'offre de base de l'entreprise SITA pour un montant annuel de 231.000 € HT + option GPS de 3.000 €HT, soit un total annuel de 234.000 €HT.

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**approuve** le marché avec l'entreprise SITA pour un montant annuel de 234.000 €HT d'une durée de 2 ans ferme et renouvelable 2 fois 1 an, soit une durée maximale possible de 4 ans

**habilite** Monsieur le Président à le signer

**03-02 - TEOM-exonération**

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2001 portant création de la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2002, et statuts annexés ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 10 octobre 2002 (point 04-01) instituant la TEOM ;

Exposé

Pour mémoire, la Communauté de Communes a instauré la TEOM, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur son territoire de compétence ; cette décision a été prise après interventions et débat, prise en compte des avantages et inconvénients.

Sur avis favorable du Bureau,

**le Conseil de Communauté, après délibération  
à l'unanimité**

**reconduit** les exonérations dont bénéficient à ce jour les entreprises suivantes :

- Supermarché MATCH sis, rue Rogg Haas à Sierentz ou son repreneur
- SUPER/HYPER U sis, zone artisanale à Sierentz

**03-03 - Collecte sélective du papier et des plastiques dans les bornes d'apport volontaire**

Vu la délibération du 27 janvier 2005 (point 04-02) approuvant le marché à intervenir le 1<sup>er</sup> février 2005, pour une durée maximale de 2 ans

Exposé

Le marché arrive à échéance le 1<sup>er</sup> février 2007, il convient dès à présent de lancer la consultation dans la forme appropriée pour assurer la continuation du service.

Rappelons que l'échéance du marché des OM est maintenant le 1er octobre. L'échéance des marchés de déchetterie est le 1<sup>er</sup> août, de collecte du verre le 1<sup>er</sup> janvier.

Il serait opportun à terme que tous les marchés soient échus à même date. Cela pourrait permettre à terme aux entreprises de répondre pour un ou plusieurs lots et à la collectivité d'obtenir de meilleures offres, une gestion simplifiée des frais de publication moindres.

Aussi, un nouveau marché d'une durée ferme de 20 mois nous amènerait au 1<sup>er</sup> octobre 2008, date d'échéance de la période ferme du marché OM (2 ans)

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**recourt** le cas échéant à une mission d'assistance technique

**lance** la consultation en procédure adaptée article 26 du nouveau code des marchés applicable au 1<sup>er</sup> septembre, pour une durée ferme de 20 mois, à dater du 1<sup>er</sup> février 2007

**03-04 - Collecte du verre**

Vu le contrat passé pour la collecte du verre dans le cadre du contrat passé avec Eco-Emballage

Exposé :

Le contrat ne peut plus être reconduit tacitement et le prestataire contacté à cet effet accepte la dénonciation à fin décembre, dans le cadre d'une nouvelle consultation.

Une durée de marché de 21 mois nous amènerait au 1<sup>er</sup> octobre 2008. Au vu du montant estimé de prestation rentre dans le cadre d'une procédure adaptée.

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**dénonce** le contrat en cours pour le 31 décembre 2006

**lance** la consultation en procédure adaptée article 26 du nouveau code des marchés applicable au 1<sup>er</sup> septembre pour une durée de 21 mois à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2007

**04-02 – Convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations**

Vu l'intérêt pour la Communauté de Communes d'examiner avec attention tous moyens d'information qui lui sont proposés dans le cadre de sa gestion et de son développement

Exposé :

La Caisse des Dépôts a créé dans le cadre de ses missions d'intérêt général un pôle d'information dédié aux collectivités territoriales et aux EPCI.

Le pôle propose est de leur apporter une aide à la prise de décision, une contribution à la gestion et au développement par la mise à disposition d'information sur l'actualité juridique, d'enquêtes et d'analyses, de dossiers législatifs, d'échanges d'expériences, lettre hebdomadaire etc. ...

Le support est un site Internet dénommé « Localtis.info » et son accès gratuit nécessite la signature d'une convention.

Sur proposition de Monsieur le Président Guy PICQUET,

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
à l'unanimité**

**Approuve** la convention à intervenir avec la Caisse des Dépôts

**Habilite** Monsieur le Président à la signer

## **Interventions**

Lors de l'examen du Point 03-01 – Marché de collecte des ordures ménagères,

- Monsieur Clément SIBOLD, vice-président en charge des déchets, précise que la commission déchets sera appelée à se réunir avec le représentant de l'entreprise SITA, pour la mise en œuvre progressive des nouvelles modalités de collecte des ordures ménagères, afin de diminuer le tonnage.

Lors de l'examen du Point 04-01 – Création d'un poste de rédacteur,

- Monsieur le Président a rappelé qu'il fallait procéder au remplacement de Mme Paulette WURTZEL et à cette occasion recruter un collaborateur (trice) qui, sous la direction de Monsieur MONROSE, pourra dégager ce dernier de certaines tâches qu'il convient par ailleurs de développer et de lui permettre, d'être plus disponible pour les élus.  
Ce recrutement est à l'ordre du jour du prochain Bureau.

## **Autres interventions**

Monsieur le Président PICQUET confirme qu'il a eu un entretien le 4 septembre 2006, avec la Caisse d'Allocations Familiales, son président Monsieur FABIAN, son directeur Monsieur HENNEQUIN et Monsieur SCHMITT. Il fait part de l'excellent accueil qu'il a reçu et de l'écoute des représentants de la CAF, quant aux conséquences de la diminution du taux d'aide à travers les contrats enfance et temps libre passés avec la Communauté de Communes.

D'autres collectivités ont également demandé à rencontrer la CAF...

Monsieur le Président fait également part d'un courrier de Monsieur le Maire de la commune de Landser par lequel Monsieur le Dr Jean-Louis LORRAIN l'informe d'un projet de construction de nouvelles classes et de rénovation, incluant les locaux actuellement occupés par le RASED et demande à la Communauté de Communes de confirmer le maintien de ce service dans ces locaux ; ceci engendrerait une participation financière à la Communauté de Communes.

En l'absence de Monsieur le Docteur Jean-Louis LORRAIN, Monsieur le Président PICQUET propose de reporter la discussion au prochain conseil de communauté, Monsieur Claude FREYTHÉ confirmant qu'il n'y avait pas d'obligation de la Commune envers la Communauté de Communes à maintenir le RASED, dans les locaux actuels.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 21 heures.